

UNDF
RECEIVED 27 JUL 2010
G. SCHEER

Arusha, le 25 juillet 2010

Les détenus du TPIR
Centre de Détention de l'ONU (UNDF)
P.O. Box 6016 Arusha, Tanzanie.

Au Président du Conseil de Sécurité de l'ONU
Au Secrétaire Général de l'ONU
Au Président du Tribunal Pénal International pour le Rwanda (TPIR)

Objet : Dénonciation de la terreur du Gouvernement Rwandais contre
les avocats de la Défense au TPIR.

Excellence,

Nous, les détenus de l'UNDF, signataires de la présente, avons l'insigne honneur de nous adresser à votre très haute autorité pour regretter, que le TPIR a déçu les espoirs de nombreux Rwandais et de la Communauté internationale, en consacrant l'impunité des criminels au sein du Front Patriotique Rwandais (FPR), compromettant ainsi le processus de réconciliation nationale, le rétablissement et le maintien de la paix au Rwanda et dans la région.

Nous avons fustigé, dans nos multiples correspondances, le refus obstiné du TPIR d'arrêter les criminels au sein du FPR et son manque d'indépendance vis-à-vis du gouvernement rwandais qui lui dicte sa loi notamment dans les procédures qui se déroulent devant lui. Nous n'avons cessé de dénoncer la justice du vainqueur pratiquée par le TPIR non seulement en ne poursuivant pas les membres du FPR mais aussi en empêchant le débat contradictoire sur le rôle et les crimes du FPR dans la tragédie rwandaise que ce front a pourtant déclenchée et entretenue jusqu'à la victoire militaire en juillet 1994 et sur laquelle il fonde indument sa légitimité.¹

Nous croyons que la situation politique et sécuritaire désastreuse prévalant actuellement au Rwanda² est la conséquence malheureuse de cette impunité garantie au FPR par le TPIR.

¹ Voir particulièrement nos correspondances du: 30/11/1999 ; 05/04/2000 ; 15/12/2000 ; 13/12/2001 ; 12/08/2003 ; 31/10/2005 ; 03/04/2006 ; 15/05/2006 ; 10/01/2007 ; 15/11/2007 ; 10/01/2008 ; 14/02/2008 ; 01/06/2008 ; 29/06/2008 et 26/09/2009.

² En date du 25 mai 2010, M. Johnnie Carson, Assistant du Secrétaire d'État aux affaires africaines au Département d'État américain, a fait un rapport sévère sur la dégradation alarmante de la situation politique et sécuritaire au Rwanda devant le Sous-Comité des Affaires étrangères chargé de l'Afrique (House Foreign Affairs Committee Subcommittee on Africa and Global Health). Depuis lors, la situation n'a guère connu d'amélioration et s'est, au contraire, empirée avec la cascade de brutalités, de violences et d'assassinats dirigés spécialement contre les membres de l'opposition et des journalistes. Cette situation d'insécurité est dénoncée continuellement par les médias, les ONG et les personnalités indépendantes. C'est dans ce cadre que le Premier Ministre espagnol, Rodríguez Zapatero, a refusé récemment de coprésider avec le Président Kagame la conférence internationale de Madrid (Millenium Development Goals). Curieusement, l'ONU et le TPIR continuent à pactiser et à se soumettre au diktat de ce régime criminel.

Cette attitude injuste et inéquitable du TPIR vis-à-vis de la question rwandaise affecte maintenant et de façon très sérieuse la sécurité des avocats et personnels auxiliaires de la Défense au TPIR. Certains d'entre eux comme le Professeur Peter Erlinder en ont déjà fait une expérience très amère pour avoir démontré vigoureusement, au cours de la Défense de leurs clients, la responsabilité et l'implication du FPR dans les événements qui endeuillent le Rwanda et la région depuis le 01 octobre 1990 jusqu'aujourd'hui.³ Le Professeur Erlinder a été arrêté au Rwanda et maintenu injustement en prison pendant trois semaines. Il a été libéré pour des raisons médicales, le 17 juin 2010, mais reste poursuivi par la justice rwandaise sur les allégations liées à son travail devant le TPIR en violation de l'immunité garantie par l'ONU aux avocats de la Défense devant ce Tribunal.⁴

Dans cette campagne de représailles contre les avocats de la Défense devant le TPIR auxquels le pouvoir rwandais reproche de contribuer à faire éclater la vérité sur la tragédie rwandaise, un autre Avocat vient de connaître un sort plus dramatique : il s'agit du Professeur Jwani Timothy Mwaikusa, abattu devant sa maison avec son neveu et son voisin à Dar-es-Salaam, le 14 juillet 2010. Au cours de cette attaque, les assassins ont emporté sa mallette et des documents se trouvant dans son véhicule. Le Professeur Mwaikusa était l'avocat de Yusuf Munyai devant le TPIR. Il a combattu avec succès la demande de transfert de son client au Rwanda déposée par le Procureur du TPIR de connivence avec le régime FPR. Il a défendu vigoureusement la cause de son client et se préparait à interjeter appel contre son jugement rendu par la Chambre de première instance, le 5 juillet 2010. Dès lors, les soupçons contre les services extérieurs du gouvernement rwandais d'être impliqués dans cet assassinat sont à prendre au sérieux.⁵ Il importe de rappeler qu'avant lui, le premier avocat de Munyai, Me Gakwaya, fut pourchassé par les services rwandais qui cherchèrent à le faire extradier au Rwanda. C'est ainsi qu'il a été illégalement arrêté par la Police Tanzanienne à Arusha, le 1^{er} septembre 2006. Grâce à l'intervention du TPIR, Me Gakwaya a pu être relâché mais le Tribunal lui a, par la suite, recommandé de démissionner de son mandat pour sa sécurité au lieu de lui garantir la protection. Il sera poursuivi dans son pays d'asile, le Mozambique, où il trouvera la mort quelques mois après dans des circonstances jamais élucidées.

Les signataires de la présente condamnent avec la plus grande énergie cet assassinat du Professeur Jwani Timothy Mwaikusa, et prient les autorités de l'ONU et de la Tanzanie de faire la lumière sur cet acte ignoble et lâche, et de traduire les auteurs en justice. Ils profitent de cette occasion pour présenter les condoléances les plus attristées à la famille éprouvée.

Cette situation d'insécurité crée un malaise perceptible parmi les avocats de la Défense qui estiment, à juste titre, qu'ils se trouvent dans l'incapacité de faire leur travail au TPIR. Les menaces qui pèsent sur eux risquent de les décourager et de les obliger à renoncer à leur mandat si rien n'est fait pour leur garantir l'inviolabilité de leur immunité et la sécurité.

C'est dans l'espoir que vous pourrez réagir sur cette situation déplorable et déprimante que nous prenons la liberté de vous transmettre ce dernier cri d'alarme, afin que vous mettiez tout

³ Voir notre correspondance du 09/06/2010. Les autorités de Kigali avaient l'intention de faire disparaître le Professeur Erlinder. Celui-ci a pu heureusement déjouer leur plan macabre (voir Article de Steve Karnowski (AP), Minnesota, 23 juin 2010).

⁴ Voir le Jugement de la Chambre d'appel de Kigali, le 17 juin 2010. Voir aussi la Note Verbale du Greffier du TPIR du 15/06/2010 confirmant l'immunité garantie au Professeur Erlinder.

⁵ Voir l'article de professeur Charles Kambanda du 17 juillet 2010, paru sous le titre de : « Professeur Jwani Mwaikusa: Martyr of truth », paru dans « *Black Consciousness* » Voir également ADAD News Advisory daté du 16/07/2010 et les articles d'Ann Garrison du 15 et 20 juillet 2010.

en œuvre pour rassurer les avocats de la Défense au TPIR et leur permettre de faire leur travail dans les conditions de sécurité acceptables.

Veillez agréer, Excellence, les assurances de notre très haute considération.

Les signataires : Voir liste en annexe

Copie pour information à :

- Messieurs les Membres du Conseil de Sécurité de l'ONU;
- Monsieur l'Ambassadeur de la Tanzanie à l'ONU ;
- Monsieur l'Ambassadeur du Rwanda à l'ONU ;
- Honorables Juges du TPIR (tous) ;
- Monsieur le Procureur du TPIR, à Arusha ;
- Monsieur le Greffier du TPIR, à Arusha ;
- Madame/Monsieur l'Avocat(e) de la Défense (tous) ;
- Monsieur le Président de l'ADAD, à Arusha ;
- Président de l'Union Européenne ;
- Président de l'Union Africaine ;
- Président de la Commission de l'Union Africaine, Addis- Abeba
- Commission des Droits de l'homme, à Genève ;
- Commission Internationale des Juristes, à Genève ;
- Association Américaine des Juristes ;
- Association internationale des Juristes démocrates, New Delhi ;
- Executive Committee of the International Criminal Bar (ICB), The Hague;
- Cour Européenne de Justice ;
- Cour Européenne des Droits de l'Homme, à Strasbourg ;
- Cour Africaine des Droits de l'Homme ;
- Amnesty International à Londres ;
- Famille du Professeur Jwani Timothy Mwaikusa, Dar-es-Salaam;
- Familles des signataires;
- Centre de lutte contre l'impunité et l'injustice au Rwanda, à Bruxelles ;
- Association Dukomere, à Bruxelles ;
- Avocats sans frontière, à Paris ;
- FIDH, à Paris;
- Human Rights Watch;
- La Presse.

Arusha, 25 July 2010

The ICTR detainees,
United Nations Detention Facility (UNDF)
P.O. Box 6016 Arusha, Tanzania.

The President of the UN Security Council,
The UN Secretary General,
The ICTR President,

Subject: Denunciation of the Rwanda Government's terror against ICTR Defense Lawyers.

Your Excellencies,

We, the UNDF detainees signatory to the present letter, are writing to deplore that the International Criminal Tribunal for Rwanda (ICTR) has failed to meet the expectations of many Rwandans and of the international community by granting impunity to the RPF (Rwandan Patriotic Front) criminals, thus compromising the process of reconciliation, the restoration and the preservation of peace in Rwanda and in the region.

In our numerous letters, we have castigated ICTR's obstinate unwillingness to arrest RPF criminals and its lack of independence with regard to the Government of Rwanda which dictates its laws that in fact bear upon the proceedings in this Tribunal. We have unceasingly denounced the victor's justice administered by the ICTR which not only has failed to prosecute RPF criminals but has also thwarted contradictory debate on the role and the crimes committed by the RPF in the course of the Rwanda tragedy that was triggered and given a continuous momentum by that same organization until its military victory in July 1994. It is well known that its legitimacy is founded on that tragedy.¹

We believe that the disastrous political and security situation currently prevailing in Rwanda² is the unfortunate consequence of the impunity granted to the RPF by the ICTR. This unjust

¹ Consult particularly our letters dated : 30/11/1999 ; 05/04/2000 ; 15/12/2000 ; 13/12/2001 ; 12/08/2003 ; 31/10/2005 ; 03/04/2006 ; 15/05/2006 ; 10/01/2007 ; 15/11/2007 ; 10/01/2008 ; 14/02/2008 ; 01/06/2008 ; 29/06/2008 and 26/09/2009.

² On 25 May 2010, M. Johnnie Carson, Assistant State Secretary, US State Department, presented to the "House Foreign Affairs Committee Subcommittee on Africa and Global Health", a highly critical report on the alarming degradation of the political and security situation in Rwanda. Since then, the situation has not improved at all but has rather deteriorated as evidenced by a spate of brutal events, violence and murders particularly aimed at members of the opposition and journalists. This situation has continually been denounced by the media, NGOs and independent observers. It is within this context that the Prime Minister of Spain, Rodriguez Zapatero, recently refused to co-chair with President Kagame an international conference in Madrid (Millenium

and inequitable attitude of the ICTR with regard to the issue of Rwanda does currently affect very seriously the security of Defense lawyers and their support staff at the ICTR. Some of the Lawyers, one example being Professor Peter Erlinder, have already undergone a bitter experience for having vigorously demonstrated, in the course of the defense of their clients, the responsibility and implication of the RPF in the events that have plunged Rwanda and the region into mourning since 1st October 1990 until today.³ Professor Erlinder was arrested in Rwanda and unjustly kept in prison for three weeks. He was released on 17 June 2010 on medical grounds but remains prosecuted by the Rwandan judiciary on allegations linked to his work before the ICTR in violation of the immunity granted by the UN to Defense Counsels at the ICTR.⁴

In the course of this campaign of retaliation against ICTR defense lawyers whom the Rwanda government charges with contributing to getting the truth known on the Rwanda tragedy, another defense lawyer suffered a more tragic fate: we are talking of Professor Jwani Timothy Mwaikusa, murdered in front of his house in Dar-es-Salaam on 14th July 2010 in the company of his nephew and a neighbor who all died instantly. The killers took away his brief case and documents they found in his car. Professor Mwaikusa was an ICTR defense Counsel for Yusuf Munityakazi. He successfully defended the rejection of a request filed by the ICTR Prosecutor in collusion with the RPF regime to transfer his client to Rwanda. He vigorously defended his client's case and was getting ready to appeal the judgment issued by the Trial Chamber on 5 July 2010. Therefore, suspicions on the implication of Rwanda government's external intelligence services in this murder must be taken seriously.⁵ It is worthy mentioning that before this lawyer, the first defense Counsel for Munityakazi, Me Gakwaya, was hunted down by Rwanda's intelligence services who attempted to have him extradited to Rwanda. It is in this context that he was illegally arrested by the Tanzanian Police in Arusha on 1st September 2006. Thanks to intervention by the ICTR, Me Gakwaya was released from police custody but, thereafter, the Tribunal (ICTR) recommended his resignation for security reasons instead of granting him protection. He was hounded in his country of exile, Mozambique, where he died a few months later under very murky circumstances.

The signatories to this letter condemn unreservedly the murder of Professor Jwani Timothy Mwaikusa and demand that UN and Tanzanian authorities investigate thoroughly this horrible and cowardly act and bring before justice those responsible for the killing. They avail themselves of this occasion to offer their deepest sympathy to Mwaikusa's family.

This situation of insecurity creates a perceptible uneasiness among Defense Lawyers who rightly believe that conditions are not met to enable them carry out their work at the ICTR. The threats hanging over them could discourage them and force them to give up their mandate if nothing is done to grant inviolability of their immunity and their security.

Development Goals). Curiously, the UN and the ICTR continue colluding and submitting themselves to the diktat of that criminal regime.

³ See our letter dated 09/06/2010. Rwandan authorities intended to make Professor Erlinder disappear. Fortunately, he was able to outsmart their macabre plan (see article written by Steve Karnowski (AP), Minnesota, 23 June 2010).

⁴ See the Kigali Appeal's Chamber Judgment of 17 June 2010. Also read the ICTR Registrar's Note Verbale of 15/06/2010 confirming the immunity granted to Professor Erlinder.

⁵ See an article of Professor Charles Kambanda dated 17 July 2010 published under the title : « Professor Jwani Mwaikusa: Martyr of truth » in « *Black Consciousness* » Read also ADAD News Advisory dated 16/07/2010 and articles published by Ann Garrison on 15 et 20 July 2010.

Hoping that you will take action to redress this deplorable and depressing situation, we take the liberty to send you this last cry of alarm so that you may take the necessary measures to reassure ICTR Defense Lawyers and to enable them carry out their work under acceptable conditions of security.

Sincerely yours,

The signatories: see annexed list

Copy to:

- Members of the UN Security Council, New York;
- Ambassador of Tanzania to the UN, New York;
- Ambassador of Rwanda to the UN, New York;
- Honorable ICTR Judges (all);
- The ICTR Prosecutor, Arusha;
- The ICTR Registrar, Arusha ;
- ICTR Defense Lawyers (all);
- The ADAD Chairman, Arusha ;
- President of the European Union, Brussels;
- President of the African Union;
- President of the African Union Commission, Addis Ababa;
- Human Rights Commission, Geneva;
- Internationale Commission of Jurists, Genève ;
- American Association of Jurists ;
- International Association of Democrat Jurists, New Delhi ;
- International Criminal Bar
- European Court of Justice;
- European Court of Human Rights, Strasbourg;
- African Court of Human Rights;
- Amnesty International, London;
- Family of Professor Jwani Timothy Mwaikusa, Dar-es-Salaam;
- Families of the signatories;
- Centre de lutte contre l'impunité et l'injustice au Rwanda, Brussels;
- Dukomere Association, Brussels;
- Avocats sans frontière, Paris;
- FIDH, Paris;
- Human Rights Watch;
- The Press.

Liste des signataires de la lettre adressée aux autorités de l'ONU et du TPIR, le 25 juillet 2010, dont l'objet est : "Dénonciation de la terreur du Gouvernement Rwandais contre les avocats de la Défense au TPIR".

1. Aloys NABAKARE ~~AMUSA~~
2. ALPHONSE NTEZIRYAYO ~~AMUSA~~
3. Callixte NZABONIMANA ~~AMUSA~~
4. Grégoire NDAMANA ~~AMUSA~~
5. Simon N. NCHAMIHICA ~~AMUSA~~
6. Tharcisse RENZATHI ~~AMUSA~~
7. Gaspard KANYARUKIGA ~~AMUSA~~
8. JOSUE MONYAKAZI ~~AMUSA~~
9. Ephraem SETAKO ~~AMUSA~~
10. Justin Rugamba ~~AMUSA~~
11. Augustin Papankwira ~~AMUSA~~
12. Nkholoh ~~AMUSA~~
13. BIKINDI ~~AMUSA~~
14. NDINDILYIMANA ~~AMUSA~~
15. Anatole NSENGIYUMVA ~~AMUSA~~
16. Edouard KAREMERA ~~AMUSA~~
17. Eli NDAYAMIBARE ~~AMUSA~~
18. Alphouse HATEGENIZANA ~~AMUSA~~
19. Jean Baptiste GATEGE ~~AMUSA~~
20. NIZAYIMANA ~~AMUSA~~
21. NYIRAMA SUTUKO ~~AMUSA~~
22. INNOCENT SACAHU TU ~~AMUSA~~
23. Mathieu Ngirumpatse ~~AMUSA~~
24. Désiré Ndirumuna ~~AMUSA~~
25. Augustin NGIRABATWARE ~~AMUSA~~
26. Dominique Ntawukuliyayo ~~AMUSA~~